

et complètent leurs ressources en louant leur charrette à bœuf pour le transport des marchandises. Les restrictions de la guerre de 40, les poussent à quitter les lieux « pour soustraire leur misère au regard des passants ». Un temps maintenue par le four à chaux, l'activité reprendra avec la création en 1977, de la ferme CORAIL où sont élevées les tortues marines jusqu'en 1997. La Région Réunion, qui a acquit le site en 1989, décidera alors d'y implanter Kélonia.

5 LES VESTIGES DE LA CAYENNE

Composée à l'origine de plusieurs bâtiments, la cayenne aurait servi de prison. Au début du XX^e siècle, la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) la transforme en annexe. C'est devenu aujourd'hui un haut lieu du vol libre à La Réunion.

6 LE FOUR À CHAUX

Construit vers 1870, le four Mutel, du nom de son dernier propriétaire, connaîtra une intense activité jusqu'au début des années 1950 où la chaux d'importation et le ciment entraînent la baisse de la demande et la fermeture de nombreux fours.

7 LA PLAGE DE PONTE

Revenues à Saint-Leu avec l'élevage de la Ferme CORAIL, les tortues font l'objet d'une opération de réhabilitation de plage de ponte depuis 1999. 600 bébés tortues sont nés sur cette plage en 2004 et 2005. Le lagon est intégré au projet de réserve marine.

Sentier réalisé par Kélonia dans le cadre d'un chantier d'insertion.

recommandations
Chaussures de marche,
protection solaire

dépliant réalisée pour
l'exposition temporaire
Sous la Pointe des Châteaux,
250 ans d'histoire

renseignements
Kélonia
BP 40 - 97436 Saint-Leu
Ile de La Réunion
t. 0262 34 81 10
fax. 0262 34 76 87
www.kelonia.org



LE FOUR À CHAUX MUTEL

Le four à chaux à l'époque de l'élevage de tortues marines.



LES VESTIGES DU PONT ROUTIER



LE PONT DE CHEMIN DE FER



LE PUIS DE L'ANCIENNE HABITATION MUTEL



LE FOUR À PAIN DE L'ANCIENNE HABITATION MUTEL



LES VESTIGES DE LA CAYENNE



Illustration: Web

Pointe des châteaux

KÉLONIA

Saint-Leu

LE SENTIER DE DÉCOUVERTE

Au départ de Kélonia découvrez, au cours d'une ballade facile, un site naturel et historique.

VISITE GRATUITE



Point de vue sur le site
(photo : Parapente Réunion)

LE SENTIER DE DÉCOUVERTE

1. Départ du sentier.
2. Point de vue sur le pont de chemin de fer et les vestiges du pont routier.
3. Puits et four à pain de l'ancienne habitation Mutel.
4. Point de vue sur le site d'implantation des
5. Vestiges de la cayenne
6. Point de vue sur le four à chaux « Mutel »
7. Plage de ponte des tortues marines

SOUS LA POINTE DES CHÂTEAUX 250 ANS D'HISTOIRE

1
DÉPART DU SENTIER
sur la plage à l'embouchure de la ravine des Colimaçons.

du pont de chemin de fer. Il sera emporté par le cyclone de 1948 qui tuera 16 personnes à Saint-Leu.

2
LES PONTS DE LA RAVINE DES COLIMAÇONS

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'essentiel des déplacements et transports de marchandises s'effectue par voie maritime. Le développement de la population et des échanges à l'intérieur des terres nécessite la construction de voies de communications terrestres et donc le franchissement des ravines.

De 1882 à 1955, le train à vapeur puis la micheline empruntent quotidiennement le pont en arc de la ravine des Colimaçons. Entièrement construit en pierre de taille, il est remarquablement bien conservé. Son accès est cependant strictement interdit.

En 1911, pour remplacer le radier trop souvent emporté par les fortes pluies, un pont routier est construit en aval

3
LE PUITS ET LE FOUR À PAIN DE L'ANCIENNE HABITATION MUTEL

De l'habitation Mutel, construite vers 1900, ne subsiste aujourd'hui que le four à pain et le puits que les propriétaires partageaient volontiers avec les voisins les plus proches. Le point d'eau douce le plus proche se trouvait à la Salette.

4
POINT DE VUE SUR LE SITE

Dès l'implantation des premiers habitants, les activités sont liées à la mer : pêche et collecte dans le lagon, seront complétées par le ramassage du corail pour alimenter les fours à chaux. En 1939, M^{me} Mutel propriétaire des lieux, autorise trois familles à s'installer. Elles construisent leurs cases en paille